## **DEC120712DR20**

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7254 (ancien numéro d'UMR : 6243), intitulée Institut Sophia Agrobiotech (ISA), dont le directeur est Pierre ABAD ;

## **DECIDE:** à compter du 01 janvier 2012

#### Article 1er

Délégation est donnée à Mme Christine PONCET, directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine PONCET, délégation est donnée à Mme Marylène POIRIE, directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

#### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 07/02/2012

1

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

# Le directeur d'unité